

- Le Chant des Koteaux -

11 rue des Grouettes – 95000 Neuville-sur-Oise

lechantdeskoteaux@outlook.fr

09 83 45 02 10 / 06 63 43 31 06

Site internet : <http://lechantdeskoteaux.e-monsite.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/LeChantdesKoteaux>

FICHE D'INSCRIPTION

Année 2023/2024

Nom – Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Email	
Téléphone mobile	
Téléphone fixe	

1- Les cours proposés - le lieu des cours

Les disciplines proposées sont : piano et chant en cours individuels

Deux formules au choix : 45 minutes (pour les 5-7 ans) ou 1 heure

Les cours individuels se déroulent à mon domicile : 11 rue des Grouettes à Neuville-sur-Oise

2- Le calendrier

Le calendrier des cours fonctionne sur le calendrier scolaire sur **35 semaines** : du lundi 04 septembre 2023 au vendredi 28 juin 2024. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires, ni les jours fériés (sauf le 1^{er} mai ; le lundi de pentecôte sera rattrapé)

Calendrier des cours 2023/2024 :

- du lundi 04 septembre 2023 au vendredi 20 octobre 2023
- du lundi 06 novembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023
- du lundi 08 janvier 2024 au vendredi 09 février 2024
- du lundi 26 février 2024 au vendredi 05 avril 2024
- du mardi 22 avril 2024 au vendredi 28 juin 2024

3- Les conditions tarifaires - le paiement des cours

Les élèves s'inscrivent pour une année scolaire complète

Les forfaits proposés pour la période 2023/2024 sont les suivants :

PIANO :

- Cours individuels de 45 minutes par semaine : 805 €
- Cours individuels d'1 heure par semaine : 1050 €
- Cours individuels d'1 heure tous les 15 jours : 540 €
- Carte de 10 cours de 1h : 340 €

Cours à l'unité, sans engagement annuel : 36 €/h

CHANT :

- Cours individuels d'1 heure par semaine : 1260 €
- Cours individuels d'1 heure tous les 15 jours : 648 €
- Carte de 10 cours de 1h : 380 €

Cours à l'unité, sans engagement annuel : 42 €/h

PIANO ET CHANT :

- Cours individuels d'1 heure par semaine : 1067,50 €
- Carte de 10 cours de 1h : 350 €

Le paiement de la totalité des cours doit être effectué au plus tard le 29 septembre 2023
L'arrêt des cours en milieu d'année ne donne pas droit à un remboursement

Choix du cours (remplir la case) :

Discipline (Piano ou/et chant)	
Durée (45 minutes ou 1 heure)	
Fréquence (1 fois par semaine, 1 fois tous les 15 jours, carte de 10 cours, cours à l'unité)	
Montant	

Choix du règlement (cocher la case) :

Chèque(s) <input type="checkbox"/>	Espèces <input type="checkbox"/>
---	---

Annuel <input type="checkbox"/>	Trimestriel ⁽¹⁾ <input type="checkbox"/>	Mensuel ⁽²⁾ <input type="checkbox"/>
--	--	--

(1) Trimestriel : encaissement début octobre, début février, début mai

(2) Mensuel : encaissement tous les débuts de mois de octobre à juillet

4- Les absences et retards

Si le professeur ne peut assurer le cours, il s'engage à le rattraper à une date ultérieure.

Par respect pour le professeur, il est demandé à l'élève de prévenir de son absence 24 heures à l'avance. Les cours annulés le jour même ne sont ni rattrapés, ni remboursés. Toutefois en cas de force majeure ou de problème médical, le cours sera rattrapé, dans la mesure du possible entre le 04 septembre 2023 et le 28 juin 2024.

Les cours ne sont pas reportables l'année suivante.

En cas de retard, le cours n'est pas décalé par respect pour l'élève suivant.

En cas de nouvelle crise sanitaire, des cours par vidéo seront mis en place et substitueront les cours en présentiels prévus. Les mêmes conditions d'absence ou de retard s'appliqueront.

5- Le droit à l'image

Je soussigné(e) autorise () n'autorise pas () « Le Chant des Koteaux » à diffuser, soit sur le site internet et/ou sur la page Facebook de l'école, soit par affichage ou parution dans la presse, toutes photos / vidéos me concernant ou concernant mon (mes) enfant(s).

Fait à :

Signature et mention « Lu et approuvé » :

Le :